

Taxe d'accise

En 1952-1953, on estime à 852 millions de dollars le montant total net perçu au chapitre de la taxe d'accise (non compris le produit de la taxe de vente de 2 p. 100 affecté à la sécurité du vieil âge), soit une diminution de 34 millions par rapport à l'année précédente.

Pour ce qui est du revenu, la principale taxe perçue sous l'empire de la loi sur la taxe d'accise est la taxe de vente. Le revenu brut obtenu de la taxe de vente est estimé à 584 millions de dollars, soit une diminution de 3.2 millions par rapport à l'année précédente. La diminution vient de ce qu'en 1952-1953 le taux de la taxe de vente perçue en vertu de la loi sur la taxe d'accise est de 8 p. 100, tandis qu'en 1951-1952 il était de 10 p. 100 durant les neuf premiers mois de l'année financière et de 8 p. 100 après le 1^{er} janvier 1952, date où est entrée en vigueur la taxe de vente de 2 p. 100 prévue en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse. (On s'attend que la taxe de vente de 2 p. 100 destinée à la sécurité du vieil âge rapportera 142 millions, à rapprocher de 24.3 millions perçus en 1951-1952.)

On s'attend que les taxes d'accise autres que la taxe de vente rapporteront quelque 284 millions de dollars, comparativement à 312 millions en 1951-1952. La diminution du produit de ces taxes vient des réductions d'impôts établies en avril 1952. Des denrées qui étaient alors assujéties à une taxe de 25 p. 100 ne l'ont plus été qu'à une taxe de 15 p. 100; la taxe de 15 p. 100 à l'égard des poêles, des lessiveuses et des réfrigérateurs a été abrogée; la taxe de 30 p. 100 relative aux eaux gazeuses a été réduite de moitié et la taxe sur les cigarettes a été diminuée de \$1.50 par mille.

Après la taxe de vente, c'est la taxe sur les produits du tabac qui a rapporté le plus au chapitre des taxes d'accise. On s'attend qu'elle rapporte environ 107 millions et demi, soit une augmentation de 1.2 million de dollars sur l'année précédente. Dans cette catégorie, le revenu le plus important est celui qui découle de la taxe sur les cigarettes; cette taxe ne rapportera qu'environ 5 millions de dollars de moins que l'année précédente, bien que le barème de la taxe ait été réduit en avril 1952. Les rentrées tirées de la taxe visant le tabac traité marqueront une augmentation sensible pendant l'année.

Par suite du barème moins élevé imposé durant l'année, le produit de la plupart des autres taxes d'accise diminuera en 1952-1953. La diminution la plus marquée de revenu sera au chapitre de la taxe sur les automobiles, les pneus et chambres à air, qui rapportera environ 87 millions de dollars, soit 13.9 millions de moins qu'en 1951-1952. La taxe sur les eaux gazeuses, qui a été réduite de 30 à 15 p. 100, rapportera un montant estimatif de 13 millions de dollars, à comparer à 19.2 millions en 1951-1952.

Autres taxes indirectes

Les taxes entrant sous ce chapitre sont la taxe sur le revenu sous forme de primes des compagnies d'assurance, la taxe sur l'exportation d'énergie électrique et la taxe sur l'exportation des fourrures des Territoires du Nord-Ouest. Ces taxes rapporteront un montant estimatif de 11 millions et demi, soit 5.9 millions de plus qu'en 1951-1952. La taxe sur le revenu sous forme de primes des compagnies d'assurance rapportera un montant estimé à 10.7 millions de dollars, à rapprocher de 4.8 millions en 1951-1952. Cette augmentation provient de ce que la province d'Ontario a supprimé une taxe analogue qui pouvait être déduite de la taxe fédérale.

(3) RECETTES NON FISCALES

Le chiffre estimatif total des recettes non fiscales, en 1952-1953, est de 283.8 millions de dollars, comparativement à 281.9 millions en 1951-1952. Le tableau suivant met en regard les revenus obtenus ces deux dernières années sous ce titre: